

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 25 MARS 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue à huis clos, à la salle communautaire de la Maison LeGrand, jeudi le 25 mars 2021 à 19h00.

Sont présents à cette rencontre :

Mesdames Sylvie Blais, Mireille Langlois et Marie-Ève Allain

Messieurs Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Monsieur Hartley Lepage est absent de cette séance.

Assistent également à la séance, Madame Marlyne Cyr, directrice générale et monsieur Henri Grenier, maire.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 26 mars 2021.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux.

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y assister et à prendre part, délibérer et voter à cette dite séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement :

que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux puissent y participer.

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée par le maire.

01. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, Henri Grenier, fait lecture de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Ministère de l'Éducation : acceptation du projet de réfection et d'agrandissement du Centre Sportif Marco-Sébastien Cyr
- Commission de la Toponymie ; officialisation pour :
 - la bibliothèque Bonheur-d'Occasion
 - la rue Beaudin

2021-03-096

02. COVID-19

a) Accès à l'Hôtel de Ville – Covid 19 – (zone jaune)

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que l'Hôtel de Ville – Maison LeGrand soit ouvert à la population à partir du 29 mars 2021 et ce, en respectant les consignes sanitaires établies afin de bien protéger les citoyens et le personnel. L'objectif de la municipalité de Port-Daniel-Gascons est de suivre l'évolution de la situation sanitaire afin de s'ajuster aux consignes édictées par le gouvernement.

b) Séances du conseil municipal - Covid 19 (zone jaune)

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que les séances publiques seront tenues, à compter du 26 mars 2021 avec la présence du public, à moins que la municipalité ne soit pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires ou à moins que tous les membres du conseil assistent à la séance à distance.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-03-097

03. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – PROJET DE RÉFECTION ET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SPORTIF MARCO-SÉBASTIEN CYR

Dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du Centre Sportif Marco-Sébastien Cyr, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'offre de services professionnels de Consultants O.P.R. Inc. au montant de 9 100 \$ avant taxes pour la rédaction et le suivi de l'appel d'offres – devis de performance dans le projet de réfection et d'agrandissement du Centre Sportif Marco-Sébastien Cyr.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-03-098

04. CRÉDIT DE TAXES DE SERVICES ET SUBVENTION POUR EAU ET ÉGOUT POUR RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde le crédit de taxes de services et subvention pour eau et égout pour les résidences intergénérationnelles pour les adresses suivantes :

- 187, chemin de la Rivière, Port-Daniel au montant de 636.13\$
- 266-A, Chemin de la Rivière, Port-Daniel au montant de 636.13\$
- 432, Route Bellevue, Port-Daniel au montant de 636.13\$
- 257, route 132 Est, Gascons au montant de 289.81\$
- 3, route du Calvaire, Gascons au montant de 260\$
- 7, route du Capitaine, Gascons au montant de 729.06\$

Le montant total du crédit de taxes et de la subvention accordée est de 3 187.26 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-03-099 05. PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu :

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise monsieur Éric Huard, directeur des loisirs, culture et tourisme à présenter une demande d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête Nationale du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-03-100 06. DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le congé sans traitement pour la période du 9 mai au 13 juin 2021 demandé par monsieur Rodrigue Duguay et ce, conformément à l'article 22.01 de la convention collective du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-03-101 07. POSTE OCCASIONNEL : PRÉPOSÉE À LA PERCEPTION ET TAXATION

Sur recommandation du comité de sélection, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à l'embauche de madame Guylaine Langlois pour le poste de préposée occasionnelle à la perception et taxation selon la convention collective en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-03-102 08. PHASE 2 DU PROJET "INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI"

La Maison de la Culture de Grande-Rivière offre à la municipalité de Port-Daniel-Gascons en vertu du volet *Favoriser le développement de l'offre culturelle* de l'entente de développement culturel de la MRC du Rocher-Percé, un montant maximal de 10 000\$ sous forme de subvention ponctuelle et non-remboursable afin de défrayer une partie des coûts pour la réalisation et l'achat de matériel dans le cadre du projet «inventaires patrimoniaux».

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte d'accueillir en stage d'observation au sein de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, monsieur Olivier Beaudin, finissant au baccalauréat en urbanisme à l'Université de Montréal et ce, pour une durée de quatorze semaines (du 17mai au 20 août 2021) au salaire de 20\$/heure à raison de 35h/semaine.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucune question ou commentaire n'ont été acheminés au conseil.

2021-03-103

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marc-Aurèle Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19h10 .

Henri Grenier, maire

Marlyne Cyr, directrice générale

